



Compteur électrique commun à deux locataires

Par **Mikajo**, le **08/01/2012** à **19:13**

Bonjour,

mon ami et moi sommes locataires d'un appartement, et devant nous absenter pour une période d'une quinzaine de jours, j'ai coupé l'électricité de notre logement. En quittant les lieux, je m'aperçois que le compteur a été relancé.

En interrogeant les commerçants occupant le rez de chaussée, je me suis aperçue que certaines de leurs installations électriques étaient raccordées à notre compteur.

Ils disent ne pas avoir été informé de la situation.

Je dois contacter l'agence demain et j'aurais souhaité savoir dans quel délai je pouvais exiger des travaux?

Je souhaiterais éviter la plainte et tout ce qui s'en suit, mais je ne souhaite pas non plus que la situation s'éternise, sachant que les appareils reliés à notre installation électrique sont de gros consommateurs d'électricité!

je vous remercie de vos réponses! :)

Par **Claralea**, le **10/01/2012** à **20:02**

[citation]Ils disent ne pas avoir été informé de la situation. [/citation]

Ah bon, et qui a rebranché le compteur ?...

Vous faites un courrier RAR à votre propriétaire lui demandant de vous faire installer un compteur, que le votre alimente des appareils à grosses consommations du commerçant du rdc et qu'il est hors de question que vous continuiez à payer leur électricité